

## COMMUNIQUE DE PRESSE

26 avril 2018

### ***Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail 2018 « Génération Santé et sécurité »***

#### **Former les jeunes à la prévention des risques professionnels : une stratégie gagnante pour le monde du travail**

*A l'occasion de la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail, l'Assurance Maladie - Risques professionnels fait le bilan des actions qu'elle mène en direction des jeunes de moins de 25 ans. Avec son réseau de caisses régionales (Carsat, Cramif, CGSS) et l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS), elle agit depuis plusieurs décennies pour mieux intégrer les bases de la prévention des risques professionnels dans la formation initiale.*

*Un après-midi d'échange, organisé le 3 mai prochain en partenariat avec l'Organisation internationale du travail et l'ANDRH, sera l'occasion d'aborder la santé et la sécurité des jeunes au travail, thème de la journée mondiale 2018.*

#### **Pourquoi former les jeunes à la prévention des risques professionnels**

Chez les jeunes de moins de 25 ans, la **fréquence annuelle des accidents du travail est 2,5 fois plus importante que chez les autres salariés**, tous secteurs d'activités confondus. C'est lors de la période de transition de l'école vers la vie active que cette population est la plus vulnérable car elle est à la fois jeune et nouvelle dans l'emploi.

Pour autant, une [étude épidémiologique](#) réalisée par l'INRS, révèle que les jeunes qui ont été formés en santé et sécurité au travail pendant leur scolarité **ont deux fois moins d'accidents du travail que les autres**. Réalisée sur 5 ans dans 7 régions de France, cette étude montre la pertinence d'intégrer un enseignement en santé au travail dans l'ensemble des formations initiales.

#### **Des actions en direction des filières d'enseignement**

La Cnam, les caisses régionales et l'INRS animent des partenariats nationaux et régionaux pour développer des compétences en santé et sécurité au travail dans les différents cursus de la formation initiale. Les publics-cibles sont en grande partie les élèves des lycées professionnels et technologiques et les apprentis des centres de formation d'apprentis (CFA). Ce sont également les étudiants des écoles d'ingénieurs, de management et ceux préparant un diplôme à visée professionnelle en université.

L'Assurance Maladie - Risques professionnels a notamment développé un **partenariat avec**

### **l'Education nationale :**

- **Au niveau national** : avec l'introduction de compétences en santé et sécurité au travail lors de la création ou de la rénovation des diplômes de l'enseignement professionnel, grâce à l'action de la branche et du ministère coordonnée par le Conseil national pour l'enseignement de la santé et sécurité au travail (CNES&ST) ;
- **Au niveau local** : avec la formation des enseignants à la prévention des risques professionnels pour leur permettre de maîtriser les concepts de prévention.

Elle a également développé un **dispositif favorisant la maîtrise des risques professionnels : Synergie**. Basé sur l'observation et l'analyse de situations de travail en entreprise, ce dispositif est mis en œuvre :

- dans les établissements de formation sous la forme d'un support pédagogique qui permet à l'enseignant d'aborder la prévention par le biais du risque ou de l'activité réalisée (Synergie Pédagogie) ;
- dans les entreprises accueillant les jeunes en stage ou en apprentissage, sous la forme de planches illustrées comprenant des dangers liés à des situations de travail, et permettant de proposer des mesures de prévention en réponse (Synergie Accueil).

La promotion des principes de prévention est par ailleurs engagée dans **l'enseignement supérieur**, lors de la formation des futurs ingénieurs ou managers, par l'insertion des bases essentielles en santé et sécurité au travail (**référentiel BES&ST**) dans les objectifs pédagogiques de ces écoles. Ce référentiel comporte 3 compétences de base :

- repérer dans l'entreprise les enjeux humains, sociaux, économiques et juridiques de la santé et sécurité au travail ;
- intégrer la prévention des risques professionnels dans la gestion de ses activités et la conduite de ses projets ;
- contribuer au management de la santé et sécurité au travail dans l'entreprise.

### **Un après-midi d'échange à Paris le 3 mai prochain**

A l'occasion de la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail 2018, l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Assurance Maladie - Risques professionnels, l'INRS et l'ANDRH organisent **un après-midi d'échange le jeudi 3 mai, de 14h30 à 18h30**. Cette rencontre aura pour thème : **Jeunes et culture de prévention** (programme en PJ).

Si vous souhaitez y assister, veuillez vous inscrire à [journeemondialeSST@inrs.fr](mailto:journeemondialeSST@inrs.fr) :

*Jeudi 3 mai, de 14h30 à 18h30*

*Lycée Pierre-Gilles de Gennes*

*11, rue Pirandello, 75013 Paris*

*Métro : ligne 7 (Les Gobelins), ligne 5 (Campo-Formio)*

### **À propos de l'Assurance Maladie – Risques professionnels et de l'INRS**

L'Assurance Maladie – Risques professionnels est la branche de la Sécurité Sociale qui garantit la santé et la sécurité au travail des 18,4 millions de salariés des entreprises de l'industrie, du commerce et des services. Elle exerce trois missions complémentaires : prévention des risques, indemnisation des victimes de maladie professionnelle, accident du travail ou de trajet, et tarification des entreprises. Pour mettre en œuvre sa mission de prévention, l'Assurance Maladie – Risques professionnels s'appuie sur un réseau de caisses implantées sur tout le territoire, ainsi que

sur l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS). De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'INRS met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels. L'action de l'INRS s'articule autour de quatre missions complémentaires : études et recherche, assistance, formation, information.

Plus d'infos sur [www.ameli.fr/employeurs](http://www.ameli.fr/employeurs) et [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

Contacts presse :

[delphine.sens@cnamts.fr](mailto:delphine.sens@cnamts.fr) – 01 72 60 22 88

[marieeva.planchard@inrs.fr](mailto:marieeva.planchard@inrs.fr) – 01 40 44 14 40